

LE CANADA

Journal Quotidien du soir LA VALLEE DE L'OTTAWA Journal Hebdomadaire à 16 pages BUREAUX : 414 et 416 Rue Sussex OTTAWA, ONT.

Jeudi 6 Aout 1891

ECHOS DU JOUR

Le Comité des comptes publics a siégé aujourd'hui. Nous donnerons le compte rendu du matin.

Cinq mille cinq cents lieus se sont embarqués, la semaine passée, à Gènes pour l'Amérique.

La reine Victoria a conféré l'ordre de la Jarretière au prince de Naples, l'héritier du trône d'Italie.

La compagnie des salaires de Trois-Rivières se proposait de commencer l'an prochain ses opérations. On abatterait par jour 1000 tonnes de bétail.

Le bruit court à Washington que M. B. Ine, forcé par la maladie d'abandonner la politique militante et aller chercher le repos en Italie, où il séjournera l'hiver prochain.

La France a découvert que véritable inventeur de la médaille était le commandant au régiment d'infanterie, mort au champ d'honneur en 1854, sans prendre de brevet; et le brevet Turpin est de 1885.

La discussion à la chambre des Communes hier, s'est faite principalement sur les limites à établir de M. Robillard, député d'Ottawa. Celui-ci a fait un superbe discours qui diffère quelque peu de ce qu'il a prononcé en 1888.

Quelques journaux ont fait courir le bruit que certains articles paraissent dans l'ÉVÉNEMENT et le CANADA, sont de la plume d'un député conservateur. Nous devons déclarer que les articles en question, qui ont été publiés dans notre journal, sont de la rédaction ordinaire. Quand un article de l'ÉVÉNEMENT, ou un communiqué pas l'auteur plus que ceux qui en ont écrit.

L'empêché Tarte-McGregory s'est continué hier après-midi par la déposition de M. Thomas-McGregory.

En transposition, il a admis que l'estimeur "Admiral" était de fait sa propriété; lors de la lecture de sa déposition en Chambre par M. Curran, quoique ce steamer fut enregistré au nom de M. Chabot.

Dans le cours de l'examen M. McGregor a aussi admis avoir reçu \$55,000 pour des fins politiques par l'entremise de son frère Robert. Sans entrer dans tous les détails, nous croyons que la question de M. McGregor est suffisante pour compromettre son siège, au point qu'il ne puisse garder son siège.

Lorsque nous avons parlé de l'influence de la femme dans la politique, nous étions loin de croire, que cette question ferait autant de bruit et surtout dégrènerait en scandale, c'est malheureusement ce que nous avons remarqué depuis deux ou trois jours. Comme le fait remarquer Le CANADIAN d'hier quand il dit: la femme n'a pas de meilleur ami que le journaliste, nous entendons par là: le véritable journaliste; celui qui travaille pour le bien et le progrès, pour défendre le faible et combattre l'injustice; mais non pas le journaliste qui gâte les bonnes causes en se laissant tout ce qu'il touche.

Le QUOTIDIEN, qui n'a jamais fait preuve de beaucoup de tendresse à notre égard, et nous en sommes bien aise, semble persister à se ranger parmi ceux de la dernière catégorie que nous avons mentionnés: il aime à pasticher.

Voilà où il en est rendu: Et le célèbre colonel du 9ème bataillon qui fait aussi partie du comité de la pipe (par droit de conquête) probablement le plus distingué de la femme ("l'amusé à chanter" Malborough.

Il faut que le Dr Gray, ait réellement gagné ses spectacles pour arriver président de la tabagie avant le vaillant colonel. Ce dernier, en effet, compte à son crédit de fameux exploits en ce genre, depuis son expedition au Nord-Ouest.

Quoiqu'il advienne, les espérances du comité de Lévis s'évaporeront en fumée aussi longtemps que M. le Dr Gray, au lieu de s'occuper sérieusement des affaires de son pays s'occupera des intérêts de son comité de la pipe.

M. Barthe, dans une chronique très bien faite, exprime son regret de l'absence momentanée des femmes d'Ottawa. Elles sont en effet le charme de notre société, et leur absence fait un vide.

C'était là une pensée bien délicate, exprimée dignement, que Le QUOTIDIEN a saisie pour en abuser. Pourquoi parler de femme, avec si peu de respect? Pourquoi traîner le nom du colonel Amyot en y accolant une insinuation malveillante et louche. On ne traite pas ainsi dans la boue "un nom d'homme public respectable. Ce n'est pas digne. Nous avons en nous-même une maille à partir d'aujourd'hui, avec le colonel Amyot et sa condition nous a imposé le devoir de parler de lui avec le plus grand respect, quoiqu'il nous ait traité assez sévèrement. Le confère par la suite de M. le Dr Gray, sur le même ton. Nous lui dirons que la tabagie n'est pas une institution nouvelle, elle est aussi vieille que le Paradis.

Gray doit y aller comme les autres et se charger de whisky de parti, dût l'obligé d'y aller plus souvent que les autres Le QUOTIDIEN va peut-être croire aussi que le charge de whisky est une chose nouvelle.

C'est encore une insinuation adroite, et celui qui en est chargé; doit posséder, à un haut degré, la confiance de ses chefs. Conséquemment le comité de Lévis peut facilement faire la distinction entre la justesse de l'opinion exprimée par Le QUOTIDIEN et la confiance que lui manifeste M. Laurier, en le faisant un de ses premiers lieutenants, et aussi, un de ses plus dévoués et assidus.

Nous relevons les insinuations du QUOTIDIEN pour la raison que les journaux français, à notre point de vue, doivent avoir autre chose à faire qu'à déprécier nos compatriotes qui méritent le respect. On peut différer d'opinion mais on peut le faire dignement. Il n'y a ni honte ni faiblesse à se défendre.

La Legalité de l'Emprunt

Plusieurs journaux ayant exprimé du doute sur la légalité de l'emprunt temporaire de M. Mercier; nous reproduisons l'opinion de M. Mercier, organe de M. Duhamel.

Si nous en croyons les journaux conservateurs, l'emprunt de \$4,000,000 fait par l'honorable M. Mercier et l'honorable M. Shih-yu, au crédit de Lyonnais et à la Banque de Paris et des Pays-Bas, serait un emprunt illégal.

Comme il leur est possible de critiquer les termes mêmes de l'emprunt qui, suivant leur propre admission, est un véritable succès, par suite des circonstances difficiles dans lesquelles il a été contracté, ils attaquent sa légalité.

Il nous est gravement l'article 743 des Statuts Révisés, par lequel un emprunt temporaire ne peut se faire sans l'autorisation de la législature. Mais qu'ils relisent donc les termes mêmes de la loi de la dernière session, qui autorise le gouvernement de la province de Québec à emprunter dix millions. Que dit cette loi? Elle dit que:

"Le gouverneur en conseil d'autoriser le trésorier de la province à se procurer, par voie d'emprunt, sur le crédit de la province, de temps en temps, autant que les besoins publics le requerront, une somme n'excédant pas en total dix millions de piastres, et à émettre à cette fin des obligations ou debentures portant un intérêt annuel de pas plus de quatre pour cent, payable annuellement ou semestriellement, et à disposer aux conditions qu'il jugera les plus favorables.

"2o Il sera loisible au lieutenant-gouverneur en conseil de déterminer les montants de ces obligations, le cours (lois sterling, piastres ou francs) dans lequel elles pourront être émises, la date à laquelle elles devront porter, le lieu où elles seront payables, ainsi que le temps et le mode de leur rachat.

"3o Il sera loisible au lieutenant-gouverneur en conseil de déterminer les conditions auxquelles les obligations ainsi que le temps et le mode leur rachat.

Et ce que M. Mercier et Shih-yu ont fait autre chose que ce que dit la loi? ont-ils outre-passé leurs devoirs?

Evidemment non, puisqu'ils ont emprunté 4 millions, c'est-à-dire une somme qui n'a pas fait parler comme La Palisse à des gens à l'intelligence faible—n'exécute pas dix millions et remboursable bien avant soixante et cinq ans.

Donc, au point de vue de la légalité comme au point de vue financier, l'emprunt provincial est inattaquable. Nous croyons l'avoir suffisamment démontré.

Les élections aux Etats-Unis

Il n'est question en ce moment, parmi les politiciens des Etats-Unis, que des élections à la présidence qui auront lieu au mois de novembre 1892. Les préparatifs de ce conflit vont être pour quinze mois, l'unique programme des deux partis.

Le parti républicain, qui est au pouvoir, prend position sur tous les points avec toutes les ressources, avec tous les moyens d'action que l'autorité officielle met à sa disposition.

Les démocrates disent que, l'administration de M. Harrison, a été un fardeau presque intolérable pour le peuple américain. Sous l'influence de ses théories, un immense surplus en réserve au trésor public, a été dissipé comme les feuilles au vent. Le Force Bill, qui était une provocation à l'adresse du Sud, aurait passé au congrès sans la résistance déterminée du sénateur Gorman et de ses vigoureux auxiliaires.

Le rôle des pensions obère le peuple plus lourdement que les armées permanentes des plus grandes puissances militaires de l'Europe. Le bill Mackinley fouille au fond de toutes les poches, surtout des plus pauvres. Les agriculteurs sont en révolte ouverte, et les trusts et les monopoles fleurissent comme les prés au printemps.

Tout de même, le parti républicain ne se laissera pas battre, sans faire une lutte courageuse.

Le parlement anglais a été prorogé hier après midi. Dans le discours du trône, il est question du règlement par arbitrage, des difficultés qui existent entre l'Angleterre et les Etats-Unis, relativement à la Mer de Behring et il est dit que les négociations qui ont été entamées avec le gouvernement américain à ce sujet ne sont pas encore terminées.

Nous lisons ce qui suit dans l'édition européenne du NEW-YORK HERALD: "Il n'y a aujourd'hui aucun gouvernement en Europe qui soit plus fort que celui de la France. Non-seulement ses adversaires sont en minorité, mais encore ils sont désespérément divisés entre eux. Les divers prétendants, Don Carlos, le comte de Paris et le prince Victor, ne disposent chacun que d'une poignée de partisans, qui, même réunis, ne seraient constitués en danger pour la République. Il a été surabondamment démontré que le gouvernement républicain est capable de maintenir l'ordre et qu'il désire la paix. Il n'y a pas de place maintenant pour un "sauveur de la société" en France, et la vieille légende que la France devra se jeter dans les bras d'un dictateur, parce qu'elle ne peut pas se gouverner elle-même, est réduite à néant par le témoignage de vingt et une dernières années."

COURRIER DE PARIS

Les ouvriers en Danemark

Les ouvriers en Danemark

LA FRANCE ET LA RUSSIE

LA FRANCE ET LE VATICAN

L'ESCADE FRANÇAISE A SPITHEAD

NOUVELLES DE PARTOUT

COURRIER DE PARIS

LA FRANCE ET LA RUSSIE

LA FRANCE ET LE VATICAN

L'ESCADE FRANÇAISE A SPITHEAD

NOUVELLES DE PARTOUT

COURRIER DE PARIS

LA FRANCE ET LA RUSSIE

LA FRANCE ET LE VATICAN

L'ESCADE FRANÇAISE A SPITHEAD

NOUVELLES DE PARTOUT

COURRIER DE PARIS

LA FRANCE ET LA RUSSIE

LA FRANCE ET LE VATICAN

L'ESCADE FRANÇAISE A SPITHEAD

NOUVELLES DE PARTOUT

COURRIER DE PARIS

LA FRANCE ET LA RUSSIE

LA FRANCE ET LE VATICAN

L'ESCADE FRANÇAISE A SPITHEAD

NOUVELLES DE PARTOUT

COURRIER DE PARIS

LA FRANCE ET LA RUSSIE

LA FRANCE ET LE VATICAN

L'ESCADE FRANÇAISE A SPITHEAD

LE CANADA JEUDI 6 AOUT 1891

LE CANADA JEUDI